

EXAMEN DU B.E.P COMMERCIAL

BURKINA FASO

SESSION DE 2018

Unité – Progrès – Justice

**SPECIALITE : ADMINISTRATION COMMERCIALE
ET COMPTABLE**

**EPREUVE D'OPERATIONS EN RELATION AVEC
L'ADMINISTRATION FISCALE ET SOCIALE**

(Calculatrice non programmable autorisée)

Durée : 02 heures

Coefficient : 02

PREMIERE PARTIE : (13 pts)

La SARL « LE SAPEUR », spécialisée dans la vente des habits prêt à porter est basée à Ouagadougou au secteur N°2, section KJ, lot 06, parcelle 08. BP 2612 ; Tel. 25 31 40 12.

Elle est immatriculée sous les numéros suivants :

- au registre du commerce : RCCM BF OUA 8240B3611 ;
- aux impôts : IFU 00156042 M ;
- code d'activité : 015004.

La SARL met à votre disposition son livre de paye du mois de mai 2018.

Nom et Prénom (s)	ZONGO Gaston	TRAORE Jules	N'DO Adèle	SOMDA Lydie	KABORE René
Fonction	Caissier	Gestionnaire	Vendeuse	Vendeuse	Vendeur
N° Matricule	42100 B	34526 X	40306 F	40307 Y	39600 L
Salaire de base	90 000	120 000	60 000	60 000	60 000
Indemnité de logement	20 000	30 000	17 000	17 000	17 000
Indemnité de fonction	15 000	20 000	12 000	12 000	12 000
Prime d'ancienneté	20 000	17 000	6 000	4 000	-
Avance et acompte	30 000	45 000	-	10 000	11 000
IUTS	7 980	9 420	5 410	4 640	4 950
CNSS	?	?	?	?	?

Travail à faire :

- 1- Calculer les cotisations sociales des employés de la SARL. (5 pts)
- 2- Remplir la fiche de déclaration de l'IUTS (annexe n°1) et l'état de déclaration de versement de la retenue IUTS-TPA (annexe n°2) et les joindre à la copie. (8 pts)

DEUXIEME PARTIE : (7 pts)

La société « Faso marchandises » basée à Bobo-Dioulasso au secteur N°11, quartier Yéguéré, rue 12, section PH, lot 09, parcelle 4, est spécialisée dans la vente de tissus divers.

La société est identifiée sous les numéros suivants :

- RCCM BF OUA 2001C9839 ;
- IFU 12013680 U ;
- BP 2367 Bobo-Dioulasso.

Elle est soumise au régime réel normal d'imposition (RNI).

La société vous communique les informations suivantes au 31/12/2017 :

- 1- montant total des ventes du mois de décembre 2017 : 15 768 200 F HT ;
- 2- le résultat comptable avant impôt est de 5 000 000 F. La société a subi un redressement fiscal qui a entraîné des réintégrations de 3 120 000 F et des déductions d'un montant de 1 260 000 F.

Travail à faire :

- 1- remplir la fiche de versement du minimum forfaitaire (annexe n°3) et la joindre à la copie.
- 2- Déterminer :
 - a- le résultat imposable ;
 - b- le montant de l'impôt dû au titre de l'année 2017 ;
 - c- le résultat net de l'année 2017.

